

M. Olivier Véran
Ministère des Solidarités
et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Saint-Renan, le 23 novembre 2021

Monsieur le Ministre,

Hier, lundi 22 octobre, les salariés du secteur social et médico-social du Finistère s'étaient mobilisés afin d'alerter les députés du département sur leur situation.

Regroupés dans le Collectif Employeurs-Syndicats de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne et représentant 9 000 salariés délivrant des soins à 38 000 personnes en situation de handicap, ces professionnels ont réitéré leur demande de bénéficier d'une revalorisation salariale de même niveau que celle dont ont bénéficié dans le PLFSS 2022 les professionnels relevant de l'assurance maladie, suite au Ségur de la Santé.

On relève ainsi dans notre département que sur de nombreux sites, il existe une différence entre professionnels exerçant les mêmes fonctions : ceux qui relevant de l'assurance maladie bénéficient de la revalorisation salariale et ceux qui n'en bénéficient pas.

Cette situation n'est pas sans générer des tensions sociales et se traduit notamment par le départ effectif ou envisagé d'une partie du personnel non bénéficiaire de cette revalorisation vers des secteurs éligibles à cette revalorisation.

C'est dans ce contexte que le Collectif Employeurs-Syndicats de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne qui m'avait déjà alerté de leurs difficultés à recruter et à fidéliser leurs salariés, s'inquiète de cette vague inédite de démission au moment même où l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre système d'accompagnement des personnes en situation de handicap, objectif fort du quinquennat.

../..

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



../..

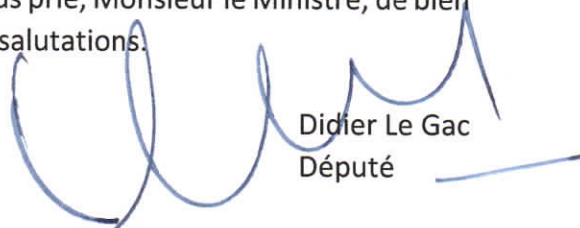
Dans un contexte toujours plus difficile - et rendu plus dur encore en raison de la pandémie de COVID19 - et à l'heure où le gouvernement entend agir concrètement en faveur d'une société plus inclusive, je ne peux que me faire le relais de la demande de ce collectif pour que tous les salariés de ce secteur puissent bénéficier d'une revalorisation salariale quels que soient leurs statuts.

Vous sachant sensible à ces sujets, je me permets de joindre à ce courrier la lettre que l'association *Les Genêts d'or* a adressé à ce sujet le 6 octobre 2021 au préfet du Finistère ainsi que la « motion d'encouragement à l'attention des parlementaires » qu'ils ont bien voulu me transmettre hier.

Je demeure naturellement à votre disposition pour évoquer avec vous et votre cabinet ce sujet et vous apporter toute information qui pourraient vous être utile.

Vous remerciant de votre aimable attention, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir accepter l'expression de mes plus respectueuses salutations.

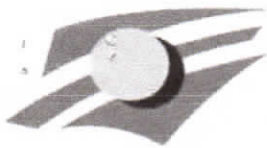
merci de votre
attention,



Didier Le Gac
Député

PJ 1 : Courrier adressé le 6 octobre 2021 à M. Philippe Mahé, préfet du Finistère par l'association *Les Genêts d'or*

PJ 2 : « Motion d'encouragement à l'attention des parlementaires » remise le 22 novembre 2021 par le Collectif Employeurs-Syndicats de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne



Saint-Martin-des-Champs,
Le 06 octobre 2021

Monsieur Philippe Mahé
Préfet du Finistère
Préfecture du Finistère
42 Boulevard Duplex
CS 16033
29320 Quimper

Objet : Droit d'alerte

Monsieur Le Préfet,

Nous attirons votre attention sur la situation de crise sans précédent que connaît notre association. Il nous a semblé pertinent de vous faire un retour détaillé des problématiques rencontrées.

À ce jour, nous recensons 106 postes vacants. Ces absences ont pour conséquence un fonctionnement dégradé de nos établissements, ce qui impacte directement la qualité de l'accompagnement. Nous avons ainsi fermé des accueils de jour pour mobiliser les professionnels auprès de personnes plus dépendantes. Nous avons également demandé à des familles d'adultes en foyer d'accueillir leurs enfants au-delà de ce qui était prévu initialement de manière à limiter le nombre de personnes accompagnées dans les foyers. Faute d'infirmiers en nombre suffisant, nous avons également demandé à des familles d'enfants accueillis en IME de garder leur enfant à domicile.

Cette situation remet en cause notre capacité à assumer notre mission d'intérêt général auprès d'un public vulnérable et en situation de grande dépendance.

Dans les jours et semaines qui viennent, si la situation ne s'améliore pas, nous serons contraints de fermer des services, faute de pouvoir accueillir les personnes que nous accompagnons dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Cette situation s'explique par un manque de reconnaissance de nos professionnels conjugué avec la faiblesse des salaires au sein de notre secteur.

Ainsi, nous n'arrivons plus à recruter de remplaçants à la hauteur de nos besoins. Les agences d'intérim n'ont pas de candidats à nous proposer. C'est également le cas pour le recrutement des titulaires. Cette situation est amplifiée par un phénomène de démissions qui s'intensifie depuis la rentrée. De nombreux professionnels, certains avec une ancienneté importante, quittent l'association, changent de métier, souvent à regret, afin de gagner un salaire décent.



De plus, l'absence de perspective d'amélioration de ce contexte tend à aggraver la situation dans laquelle nous nous trouvons.

En effet le SEGUR de la santé octroyée à certains professionnels pour un montant de 183 euros est une réponse très en deçà des attentes légitimes des professionnels du secteur qui font preuve d'un engagement sans faille au quotidien comme ils ont pu le démontrer tout au long de la crise sanitaire. Pire encore, seuls les professionnels relevant de financements de l'assurance maladie bénéficieront de cette revalorisation. De fait, une grande partie de nos métiers, dits « éducatifs », est donc exclue de ces mesures.

À ce jour, seulement 10% des professionnels sont concernés par les revalorisations annoncées. Ainsi, dans un même service, des professionnels exerçant les mêmes fonctions pourraient ne pas bénéficier du même traitement en raison des logiques de financement de nos structures.

Cette situation aberrante génère des inégalités injustifiables et nous craignons que la situation se dégrade encore plus au début de l'année 2022.

Ce constat est aujourd'hui, hélas, partagé par l'ensemble des acteurs de notre secteur comme l'illustre l'appel à une mobilisation générale lancé par l'URIOPSS Bretagne aujourd'hui même et que vous trouverez en pièce jointe.

Ainsi, Monsieur Le Préfet, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de crise à laquelle est confronté notre secteur et comptons vivement sur votre mobilisation afin que des éléments de réponse soient apportés et permettent d'assurer le maintien de notre accompagnement auprès des personnes en situation de handicap et de dépendance en Finistère.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre plus haute considération.

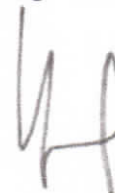
Yves HABASQUE,
Président



Joël GORON,
Directeur général



Yannick ARZEL,
Directeur général adjoint



Lucie BOUGARAN,
Directrice du CRA Bretagne

Guillemette CARIOU,
Directrice du Tremplin et du
FDV/FAM de Loperhet

Mélanie DELACRE,
Directrice de l'IME de Plourin

Sophie GALLOU,
Directrice de la restauration

Lionel GEORGES,
Directeur du pôle gérontologique

Philippe LABAT,
Directeur de l'ESAT/Foyers de
Châteaulin et du FDV/FAM de
Dinéault



Sylvie LE HIR-MARREC,
Directrice de l'IME de Plabennec

Marine LE PAGE,
Directrice des services du domicile

Anita LUCAS,
Directrice de la MAS de Ploujean et
du FDV/FAM de Pleyber Christ

Frédérique MENESGUEN,
Directrice de l'IME de Briec

Yann MOYOU,
Directeur de l'ESAT/Foyers
Landivisiau

Mathilde ORLACH,
Directeur de l'ESAT/Foyers Lesneven

Elisa QUEMENEUR,
Directrice MAS, ESAT/foyers de
Ploudalmézeau et accueil de jour de
Saint-Renan

Hervé JEAN-TOUFFET,
Directeur ESAT/Foyers Saint Pol de
Léon et du FDV/FAM 'Kérozal' Taulé

Jean-Marie TOURBIN,
Directeur de l'ESAT/Foyers de
Morlaix et Lanmeur

Julien TRÉVISAN,
Directeur de l'ESAT de Guipavas et de
l'ESAT/Foyers de Plabennec

Jean-Paul URIEN,
Directeur de l'ESAT/Foyers et du
FDV/FAM de Briec de l'Odet

Copie à :

- Monsieur Richard FERRAND, Député de la 6^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Annaïg LE MEUR, Députée de la 1^{ère} circonscription du Finistère
- Monsieur Jean-Charles LARSONNEUR, Député de la 2nd circonscription du Finistère
- Monsieur Didier LE GAC, Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Sandrine LE FEUR, Députée de la 4^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Graziella MELCHIOR, Députée de la 5^{ème} circonscription du Finistère
- Madame Liliana TANGUY, Députée de la 7^{ème} circonscription du Finistère
- Monsieur Erwan BALANANT, Député de la 8^{ème} circonscription du Finistère
- Monsieur Michel CANEVET, sénateur du Finistère
- Monsieur Jean-Luc FICHET, sénateur du Finistère
- Madame Nadège HAVET, sénatrice du Finistère
- Monsieur Philippe PAUL, sénateur du Finistère
- Monsieur Maël DE CALAN, Président du Conseil Départemental du Finistère
- Monsieur Jean Paul MONGEAT, Directeur de la délégation territoriale ARS du Finistère



Collectif Employeurs-Syndicats de l'Economie Sociale et Solidaire en Bretagne



Motion d'encouragement à l'attention des Parlementaires

Mesdames, Messieurs,
Les Parlementaires,

Depuis plus d'un an, nous vous écrivons régulièrement et vous rencontrons pour vous alerter sur la situation du secteur social et médico-social. Des actions similaires ont également été entreprises par les fédérations, unions, syndicats employeurs et salariés de notre secteur.

Vous avez été sensibles à nos messages et nous tenons à vous en remercier.

Cependant, malgré les avancées mises en avant par le gouvernement, nous constatons qu'une grande partie des professionnels du secteur social et médico-social restent, à ce jour, exclue des revalorisations salariales annoncées.

En effet, au 1^{er} janvier 2022, seuls les professionnels relevant de financements de l'assurance maladie bénéficieront d'une revalorisation de 183€. De fait, une grande partie de nos métiers, dits « éducatifs » ou les fonctions support, est donc exclue de ces mesures alors même qu'ils ont été mobilisés durant la crise sanitaire de la même manière que leurs collègues relevant du secteur sanitaire.

Bien qu'une revalorisation des métiers éducatifs, puis plus largement de l'ensemble de nos professionnels, soit annoncée nous n'en avons pour le moment ni le calendrier, ni le niveau et encore moins les modalités de financement.

À ce jour, seulement 8% des professionnels sont concernés par les revalorisations annoncées. Au-delà d'être clairement insuffisants, ces choix vont conduire à des disparités de traitements au sein de nos équipes professionnelles absolument inédites.

Ainsi, au sein d'un même site voire d'une même équipe, des professionnels qui exercent les mêmes fonctions ne bénéficieront pas du même traitement en raison des logiques de financement de nos structures.

Cette situation est absolument inacceptable et génère des inégalités injustifiables au regard de l'engagement de nos professionnels. En effet, ils se mobilisent au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables pour assurer le vivre ensemble et la solidarité sur nos territoires.

La faiblesse des salaires au sein de notre secteur se traduit actuellement par des difficultés de recrutement jamais connues jusqu'alors. Celles-ci remettent en cause notre capacité à assurer la mission d'intérêt général qui nous est confiée. Certains services fonctionnent déjà en mode « dégradé » voire sont obligés de fermer. La qualité de l'accompagnement global (aide et soin) porté aux plus fragiles d'entre nous est impacté directement de manière grave.

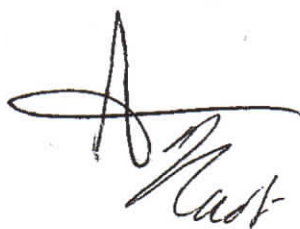
Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention et votre vigilance sur le fait que la revalorisation salariale octroyée aux professionnels des EHPAD n'est, à ce jour, pas intégralement financée. Malgré les engagements pris, les financements perçus par nos associations ne représentent que 74% du montant global. Cette situation vient indéniablement impacter la stabilité financière de nos structures et génère un climat d'incertitude quant à la pérennité des financements associés aux annonces de revalorisation salariale.

De la même façon, le financement de l'avenant 43 qui vient revaloriser les salaires des professionnels de l'aide à domicile n'est assuré que partiellement par l'État jusqu'en 2022. Cependant, au regard des fortes contraintes financières qui pèsent aujourd'hui sur le Conseil Départemental nous ne pouvons que nous inquiéter quant à sa capacité d'assurer la pérennité du financement de ces mesures, et ce dès 2022.

Par conséquent, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces mesures. Ainsi, nous continuerons notre mobilisation jusqu'à la généralisation des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé à tous les professionnels de notre secteur.

Aussi, par cette motion d'encouragement, nous vous invitons, dans le cadre de votre travail parlementaire, à nous représenter, à persévérer au sein de vos groupes de travail à porter la voix de de l'économie sociale et solidaire pour obtenir l'assurance de moyens à la hauteur des enjeux. Les citoyens de votre Territoire et des professionnels qui se mobilisent chaque jour auprès des personnes les plus vulnérables attendent un engagement fort et prégnant de votre part.

Cette pétition sera remise à l'ensemble des parlementaires finistériens et à la presse locale le lundi 22 novembre.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Rust', written in a cursive style.